

Délibération n°2019-06-20b**Réf. Nomenclature « Actes » : 753**

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Concours, participations et subventions 2019 Fonds Forestier en Limousin

Nombre de membres du conseil	
En exercice	102
Présents	74
Pouvoirs	8
Votants	82

L'an deux mille dix-neuf, le 12 décembre 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 2 décembre 2019 et sous la présidence de monsieur Pierre Chevalier, s'est réuni à Ussel.

Nathalie Peyrat est nommée secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- **Élus ayant donné pouvoir :**

Marine Belle	à	Christophe Arfeuilleère	Jean-Marc Bodin	à	Gérard Vinsot
Jean-Paul Bourre	à	Marie-Hélène Pommier	Éric Cheminade	à	Nathalie Delcouderc-Juillard
Nathalie Le Gall	à	Jean-François Michon	Daniel Mazière	à	Claude Bauvy
Dominique Miermont	à	Francis Roques	Jerôme Valade	à	Jean Valade

- **Élus représentés par leur suppléant :**

Robert Bredèche (Bernadette Delpech) ; Daniel Caraminot (René Lacroix) ; Bernard Couzelas (Alain Lanly) ; Geneviève Disdero (Gilles Benezy) ; Cécile Martin (Valérie Lamour) ; Didier Pénélox (Gérard Loche).

- **Élus absents et non-représentés :**

Gilles Chazal ; Daniel Couderc ; Sandra Delibit ; Philippe Exposito ; Pierre Fournet ; Fabienne Garnerin ; Annie Gonzalez ; Xavier Gruat ; Dominique Guillaume ; Thierry Guinot ; Chantal Guivarch-Paisnel ; René Lacon ; Valérie Lamour ; Martine Leclerc ; Bernard Maupomé ; David Poigneau ; Sylvie Prabonneau ; Valérie Serrurier ; Geneviève Serve ; Jean-Michel Taudin.

Délibération n°2019-06-20b

Envoyé en préfecture le 19/12/2019
 Reçu en préfecture le 19/12/2019
 Affiché le 
 ID : 019-200066744-20191212-201906202-DE

Le président explique que la subvention pour les Fonds Forestier en Limousin au titre de l'année 2019 est la suivante :

Compte 6574 : Subventions fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé

Organisme	Montant
Fonds Forestier en Limousin	15 000,00 €
TOTAL	15 000,00 €

Après en avoir délibéré favorablement à la majorité à raison de d'une abstention, deux voix contre et 79 voix pour, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** la subvention comme indiquée dans le tableau ci-dessus.

A la majorité	
Votants	82
Pour	79
Contre	2
Abstention	1

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 12 décembre 2019

Le président,
Pierre-Chevalier

